

## **Politiques culturelles et touristiques (Mali, Sénégal) : des liaisons non dangereuses<sup>1</sup>**

Anne DOQUET, Saliou NDOUR et Moussa SOW

Au niveau mondial, le tourisme et les industries culturelles occupent respectivement la cinquième et la sixième place dans la liste des secteurs les plus porteurs économiquement (Bosman, 2006a, p.6). Ils suscitent à ce titre l'intérêt des politiques publiques nationales des pays d'Afrique, mais aussi celui des organisations et des bailleurs internationaux en charge de leur « bon » développement. Une disproportion marque néanmoins l'attention portée à ces deux secteurs, la culture ayant fait, des indépendances à nos jours, l'objet de beaucoup plus de conférences, manifestes et chartes – sous l'égide de l'Unesco et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) notamment – que le tourisme, qui ne préoccupa que plus tardivement et partiellement les institutions internationales.

De ce fait, au Mali comme au Sénégal, les politiques de la culture, si elles furent au départ un des principaux points d'ancrage du nationalisme, sont depuis une quinzaine d'années fortement dépendantes de l'extérieur, ce qui n'est pas sans effet sur les liens entretenus par les deux politiques sectorielles. En effet, le Sénégal et le Mali sont poussés par les bailleurs de fonds à une intégration de la culture au développement durable. Or les exigences requises pour y satisfaire incitent la culture à se coupler à d'autres secteurs et à prendre des orientations auxquelles le tourisme, dans son option culturelle, peut aisément conduire. Il n'est donc pas étonnant de constater des croisements entre les secteurs dans les deux pays. Néanmoins, l'efficacité de la réponse aux recommandations internationales dépend aussi et peut-être surtout des politiques publiques nationales

---

1. Cet article est en partie redevable aux discussions menées lors des ateliers ayant réuni des membres de l'axe « Politiques culturelles et touristiques » du PPR POLMAF en septembre 2012 et 2014 à Bamako. Abdoul Wahab Cisse, Mamadou Dembele, Gilles Holder, Naffet Keita, Abdoulaye Niang, Fode Moussa Traore et Younoussa Toure s'en trouvent ici remerciés.

établies de longue date par les États. Plus précisément, les chances d'une prise de greffe du tourisme sur la culture résultent en partie de l'existence d'une politique de la culture, c'est-à-dire d'une coïncidence entre une vision des relations entre l'art, l'État et la société et d'un ensemble de mesures et d'actions prises dans le domaine culturel.

Nous nous attacherons donc dans un premier temps à déterminer la réalité d'une politique culturelle au Mali et au Sénégal afin de voir dans quelle mesure le secteur touristique pouvait ou non y être favorablement accueilli. La force d'une politique culturelle est en effet déterminante, même lorsque celle-ci se dissout dans un ensemble de mesures disparates qui ne sont plus sous-tendues par une vision, c'est-à-dire lorsque l'on passe d'une à des politiques culturelles. Nous examinerons ensuite les incidences de ce passage sur les relations établies entre les deux secteurs au Mali et au Sénégal. Nous verrons enfin comment, lorsqu'il s'est agi de répondre aux injonctions des bailleurs de fonds internationaux, le secteur culturel a su, dans les deux pays, prendre appui sur celui du tourisme. L'histoire des liens entre politiques culturelles et touristiques au Mali et au Sénégal présente en apparence de fortes divergences, les deux États ayant focalisé leurs actions sur des options singulières, le tourisme culturel au Mali et le tourisme balnéaire au Sénégal. Mais malgré ces différences, l'observation des ponts établis entre les deux domaines nous paraît mériter une analyse conjointe des politiques culturelles et touristiques.

### **Politique(s) culturelle(s) : singulier ou pluriel ?**

Avant d'entreprendre une comparaison entre le Mali et le Sénégal en matière de politique culturelle, peut-être faut-il rappeler la fusion politique en 1960 des deux pays à travers la Fédération du Mali qui, aussi brève fût-elle, témoignait de la « voie africaine du socialisme » (Senghor, 1971a) qui allait orienter les futures actions culturelles de Léopold Sédar Senghor et de Modibo Keita. L'inégalité de durée des mandats socialistes dans les deux États (huit ans pour le Mali, quarante pour le Sénégal) n'a pas empêché la politique culturelle d'y marquer durablement les esprits. Sans s'essayer à une liste exhaustive des points communs fondant la conception de la culture des présidents des nations naissantes, on peut en retenir quelques-uns. Tout d'abord, ils considèrent tous les deux la culture comme le moyen majeur d'accéder à l'indépendance et l'érigent en préalable de la politique. Ils lui accordent de ce fait une place décisive dans la construction nationale, visible notamment dans la part des budgets d'État consacrée à ce secteur. Tandis que sous Léopold Sédar Senghor, l'investissement global dans la culture couvrait 30 % du budget national (Benga, 2008), le gouvernement de Modibo Keita investissait chaque année cent millions de francs CFA dans son événement culturel majeur, la Semaine

de la jeunesse (Fougère, 2012, p.69). Au Sénégal comme au Mali, la culture constituait donc un monopole d'État. Cela dit, les présidents mirent en place dans leur pays des politiques culturelles spécifiques, censées refléter la singularité de chacune des deux jeunes nations.

Illustre défenseur de la négritude, Léopold Sédar Senghor a su assoir la réputation du Sénégal comme pays de culture. L'ensemble de ses actions en matière de politique culturelle s'inspirait directement de la négritude, mouvement « négritude-littérature-engagé » qu'il cherchait à transmuier en « négritude-idéologie-politique » (Benga, 2008, p.3). Fondée sur deux axes majeurs, l'enracinement dans les valeurs de la civilisation négro-africaine et l'ouverture aux autres civilisations, la négritude de Senghor devait rapidement s'incarner, à la faveur d'un mécénat d'État, dans un ensemble d'institutions et d'évènements culturels. Parmi eux, la création du Théâtre national Daniel Sorano en 1965, de la Manufacture nationale de tapisserie et du Musée dynamique en 1966. Ce dernier abrita sa première exposition lors du premier FESMAN (Festival mondial des arts nègres) qui se déroula à Dakar du 1<sup>er</sup> au 24 avril 1966 et qui consacra internationalement la vision senghorienne de la culture. L'Institut national des arts, créé en 1972, devait prolonger la promotion de la philosophie de « l'enracinement et de l'ouverture », qui déjà marquait la « pédagogie de la spontanéité » (Delas, 2006, p.241) mise en œuvre au niveau des arts plastiques au sein de l'École de Dakar, où se formait la future élite artistique du pays. De fait, avant que la crise de 1968 vît les budgets dédiés à la culture se réduire, la priorité à la culture accordée par le président Senghor s'était concrétisée dans un ensemble d'institutions culturelles et de structures de formation à l'élite artistique, entourées de textes législatifs<sup>2</sup>.

Au Mali, pays également rayonnant sur le plan culturel, la culture fonda en grande partie le projet d'État socialiste, difficilement compatible avec les hiérarchies sociales locales. Deux des vecteurs essentiels choisis pour stimuler et diffuser un sentiment patriotique d'unité furent la jeunesse et l'organisation d'un grand rassemblement populaire. Ainsi fut mise en place de manière annuelle la « Semaine de la jeunesse », constituée d'un ensemble de manifestations sportives, artistiques et culturelles. Elle fut conçue de manière à toucher les populations de la façon la plus étendue possible, selon un calendrier échelonné sur neuf mois qui organisait des compétitions au niveau de tous les arrondissements, les cercles et les régions du pays, avant que les équipes gagnantes ne viennent présenter leurs prestations au concours final de Bamako. Ce rassemblement créa une énorme ferveur populaire qui ne fut jamais démentie au fil des éditions. Parallèlement à cet évènement majeur, l'État diffusait ses messages politiques par des voies diverses, mais les compétitions annuelles consti-

2. Par exemple, la « loi du 1 % » (1968) obligeait les constructeurs à verser 1 % du coût total de toute construction publique dans la décoration des bâtiments publics (Delas, 2006).

tuèrent sans aucun doute le lieu principal de production d'une culture construite et organisée par l'État. Il faut tout de même souligner que sous Senghor, une « Semaine de la jeunesse » fut également organisée régulièrement et constitua des moments d'expressions culturelles fortes, de rencontres, de compétitions et d'échanges (à la fois culturels et sportifs) dans différentes localités du pays. Mais malgré ces similitudes, le poids donné à l'évènement au Sénégal fut bien moindre qu'au Mali.

Tentons sur cette base de voir dans quelle mesure les actions des deux leaders méritent ou non le qualificatif de « politique culturelle ». Pour Philippe Urfalino, dont nous adoptons la définition, une politique culturelle correspond à la « mise en cohérence réussie, c'est-à-dire acceptée, d'une représentation du rôle que l'État veut faire jouer à l'art pour changer ou consolider la société avec un ensemble de mesures publiques (nominations, financements, créations de divers dispositifs et établissements) » (Urfalino, 2004, p.55). Cette définition a le mérite de mettre en avant l'existence impérative d'une vision des relations entre art, État, et société pour qu'une politique culturelle existe. Peut-on donc parler de vision chez Senghor et Keita ? Il faut pour y répondre se pencher sur les définitions qu'ils donnaient respectivement à la culture. Pour Senghor, « La culture, c'est, dans une civilisation, l'ensemble de ses valeurs, son esprit » (Senghor, 1976), tandis que « La négritude est un fait, une culture. C'est l'ensemble des valeurs économiques, politiques, intellectuelles, morales, artistiques et sociales des peuples d'Afrique et des minorités noires d'Amérique, d'Asie, d'Europe et d'Océanie » (Senghor, 1971b, p.6). Le président insistait donc sur le terme de « valeurs ». Pour Modibo Keita, « la culture d'un peuple est l'expression la plus intrinsèque de sa faculté d'adaptation à son milieu, à sa condition propre, aux réalités philosophiques et sociales qui la conditionnent, dans son être comme dans son devenir. Notre folklore et nos traditions orales et écrites, notre musique qui est en même temps pensée et action, constituent les manifestations les plus éclatantes et les plus vivantes de notre culture »<sup>3</sup>. C'est l'idée d'expression et de manifestation qui prime dans le discours du président malien. La différence est de taille, et elle se reflètera concrètement dans les initiatives des deux leaders. Les institutions et manifestations culturelles créées par Senghor auront la charge d'incarner la philosophie de « l'enracinement et de l'ouverture », tandis que l'évènement culturel majeur du Mali constituera le terrain d'expression d'un folklore rappelant la grandeur historique et l'unité culturelle de la jeune nation. Dans les deux cas se constate la mise en cohérence d'une vision et d'une série de mesures et d'actions, ce qui nous permet de concéder aux deux présidents d'avoir respectivement mis en œuvre une politique culturelle. Des divergences notables les distinguent néanmoins, notamment au niveau des formes prises par leur engagement panafricaniste. Fortement investi dans

---

3. Extrait du discours prononcé par Modibo Keita à l'Assemblée nationale le 20 janvier 1961.

son combat pour la négritude, le président-poète mit la culture au service de sa lutte avec pour objectif à la fois de consolider l'unité nationale en élaborant un discours identitaire efficace (Benga, 2008, p.3) et de contribuer à la construction de l'intégration africaine. Cette double finalité couvrait le risque d'une dilution des spécificités de la culture sénégalaise dans celles de la culture du Noir, risque qui se retrouvait dans la combinaison des deux piliers de la négritude (enracinement/ouverture). Les principes de base de l'École de Dakar – laisser libre cours à l'instinctivité du Noir africain (Delas, 2006, p.241) – en sont une illustration. De même, le Festival mondial des arts nègres en 1966, s'il réussit à faire de Dakar « un pôle essentiel du panafricanisme culturel et de l'intégration africaine » (ibid., p.243), il y parvint au détriment de la mise en avant d'une culture nationale forte dans sa singularité.

C'est sur un autre terrain que s'exprima l'engagement panafricaniste du jeune président malien. Modibo Keita a en effet constamment œuvré pour l'unité africaine et a fait de Bamako, à travers les réunions qu'il y organisa, un haut lieu politique du nationalisme africain. Son engagement se confinait néanmoins au niveau strictement politique, comme s'il avait cloisonné les domaines culturels et politiques pour éviter une concurrence de pôles idéologiques. À l'inverse de Senghor, c'est bien une culture nationale singulière, fût-elle une culture de synthèse artificielle, qu'il cherchait à créer, en reconstruisant un passé national glorieux, en montant de grandes formations nationales et en sélectionnant quelques produits culturels typiques à valoriser. La culture définie par Modibo Keita reflétait ainsi l'idéologie du socialisme national et non celle de l'unité africaine, les relations culturelles entretenues étant étroites avec de nombreux pays communistes, mais limitées avec d'autres pays africains (Touré, 1996, p.73).

À cette première importante divergence entre les politiques nationales s'ajoute la question de la diffusion de la culture sur le territoire. Même si Senghor installa des centres culturels dans les capitales régionales (Delas, 2006, p.241), c'est sur Dakar qu'il concentra l'essentiel de son action culturelle. La culture qu'il y prônait était véhiculée par une élite formée dans les structures d'enseignement d'État, où devait se traduire artistiquement un discours sur la négritude exigeant « une profonde connaissance philosophico-littéraire » (Benga, 2008, p.3). Malgré les importants moyens qui les appuyaient, ces actions semblaient finalement peu dirigées vers le peuple, comme si le souci de la réception populaire de l'art restait mineur. Ndiouga Benga le résume ainsi : « Le public gravite autour de Dakar et des élites » (ibid, p.6). C'est une option nettement différente de celle du quadrillage du Mali par un ensemble de sous-sections de la jeunesse qui, contrôlées par une hiérarchie pyramidale allant du bureau exécutif bamakois aux équipes de base dans les arrondissements, se faisaient les messagers du gouvernement. Et si c'est bien au cœur de la capitale malienne que s'ouvrait chaque mois de juillet la Semaine nationale, il y avait derrière neuf mois de compétitions établies à tous les niveaux de structure administrative. C'est sans doute ce qui parvient à

faire de cette Semaine un évènement extrêmement populaire dans lequel tout un chacun pouvait se reconnaître, quelles que fussent ses origines géographique et sociale ou son appartenance ethnique. L'importance accordée à cette dernière question constitue par ailleurs un autre point de divergence entre les politiques culturelles du Mali et du Sénégal. « L'unité dans la diversité » fut en effet un des slogans scandés par Modibo Keita et son parti pour solidifier l'identité nationale. Dans ses discours, la richesse culturelle du Mali était présentée dans sa diversité fraternelle, les spécificités de chaque culture devant être reconnues et respectées dans un principe d'égalité. Le Sénégal ne sembla en revanche pas prêter cette même attention à la question de la diversité culturelle. Ainsi peut-on lire dans l'ouvrage publié par l'Unesco consacré aux politiques culturelles du Sénégal qu'« il est intéressant de noter qu'il n'existe presque plus au Sénégal de traditions artistiques – sauf dans les domaines de la danse et du chant – propres à un groupement ethnique donné, pas plus qu'il n'existe de région capable d'imposer son hégémonie ethnique au pays » (M'Bengue, 1973, p.23). Même s'il faut lire cet extrait comme la justification d'une version unificatrice officielle parant stratégiquement aux revendications identitaires localisées, il montre que la question de la diversité culturelle a été éludée dans les discours. D'un pays à l'autre, on observe ainsi des différences à la fois sur les plans pratique et idéologique – la construction d'une culture nationale singulière d'un côté, celle d'une culture panafricaine ouverte sur l'universel de l'autre – qui marquèrent le devenir de la politique culturelle.

Le socialisme de Modibo Keita et la vision de la culture qu'il portait s'effondrèrent avec le putsch militaire de 1968 dont les leaders ne s'intéressèrent que de très loin à la culture qui n'était plus considérée comme un pilier de l'identité nationale (Schulz, 2001, p. 192)<sup>4</sup>. La dissolution des formations nationales et de la Semaine nationale de la jeunesse fut alors rapidement décidée, entraînant une suspension des initiatives culturelles aux niveaux villageois comme régional. Néanmoins, le Comité militaire de libération nationale décida de s'emparer de la popularité de la Semaine et de réinstaurer l'évènement. Les regroupements devinrent alors biennuels et prirent la nouvelle appellation de Biennale artistique, sportive et culturelle de la jeunesse. Peu de changements apparaissaient dans la forme puisque les Biennales conservaient les activités de la Semaine. Dans les faits, l'évènement prit une tournure commerciale (entrée payante) et fit l'objet de contraintes inédites : obligation de faire référence aux règles du parti, présentation des prestations aux organisateurs des Biennales en amont de l'évènement, censure. Ce n'était plus tant un culte de la nation, mais un culte de la personnalité qui était attendu des artistes. L'adulation contrainte du chef d'État s'atténua néanmoins quelque peu après la création de la deuxième république, mais les années soixante-dix furent de

4. De nombreuses données sur l'évolution des politiques culturelles maliennes sont empruntées à cet ouvrage.

manière générale marquées par un désinvestissement du secteur culturel de l'État, qui contrôlait les Biennales de façon plus distante. La décennie suivante fut celle d'un long combat pour le multipartisme où se constituaient des formes d'opposition de plus en plus massives. Les acteurs culturels poursuivirent leurs prestations dans l'évènement biennuel, mais un certain nombre d'entre elles s'avérèrent de plus en plus subversives, notamment des pièces de théâtre au double sens. La politique culturelle mise en place par Modibo Keita, si elle survivait en pratique, n'était plus soutenue par la vision de la culture qu'il portait. On était pour cette raison passé d'une politique culturelle à un ensemble de mesures qui touchaient le domaine culturel sans qu'une philosophie d'action leur prête sens, autrement dit à des politiques culturelles, soit des politiques publiques de la culture. Il n'en fallait pas plus à la culture pour se retourner contre ces dernières.

Qu'en est-il du côté du Sénégal, marqué par une même volonté de mettre la culture au premier plan de la politique, mais engagé sur un beaucoup plus long terme dans la voie socialiste? La tâche de succéder au président Senghor suite à sa démission fin 1980 ne fut sans aucun doute pas aisée pour Abdou Diouf, qui prit à son tour la tête du pays pour deux décennies. Les programmes d'ajustement structurel entraînèrent rapidement des mesures de diminution du train de vie de l'État et frappèrent fortement le secteur de la culture avec comme conséquence la fusion voire la suppression de certains services et plus globalement une diminution drastique du potentiel humain et structurel d'encadrement et de promotion de l'action culturelle. La culture fut en quelque sorte mise en sommeil. Certains auteurs opposent radicalement les caractères des deux présidents (un visionnaire/un technocrate) et lisent le recul du mécénat comme une volonté du nouveau président d'asseoir sa légitimité en créant une doctrine concurrente de la Négritude et en menant une campagne de « désenghorisation » méthodiquement orchestrée (Snipe, 1998). L'illustration emblématique de cette thèse est la transformation du Musée dynamique en siège du Conseil constitutionnel. D'autres y voient plus simplement une conséquence fatale de la crise économique (Diagne, 2002). Quoi qu'il en soit, il est clair que la politique culturelle souffrait en même temps d'un manque de moyens et d'un affaiblissement de la vision senghorienne du secteur et qu'il était difficile pour Abou Diouf de prolonger la philosophie du « tout est culture » dans un cadre du « tout État » (ibid., p.249) de son prédécesseur. Comme au Mali, ce fléchissement permit l'affirmation d'une contre-culture et un groupe d'opposants appelés avant-gardistes, visant l'opposition entre savoirs expert et populaire, se mit à créer « à partir du quotidien, de l'anti-héros, du désespoir sarcastique et rigolard » (Benga, 2008, p.6). La fin du primat accordé à la culture vit donc émerger de nouvelles expressions artistiques, tout comme elle autorisa une phase de décentralisation de l'action culturelle et un début de développement du secteur privé. Cette vitalité des contre-cultures se conjugua à une série d'initiatives gouvernementales : élaboration d'une Charte culturelle nationale, mise en place

de l'École nationale des arts, de la Galerie nationale des arts, de la Maison de la culture Dousta Seck, du Festival national des arts et cultures, etc. Comme au Mali, c'est bien au passage de la politique culturelle du singulier au pluriel qu'on assistait.

Les changements de mode de gouvernance dans les deux pays (alternance, multipartisme) n'accompagnèrent pas l'instauration d'une nouvelle politique culturelle. Au Mali comme au Sénégal, les années 1990-2000 furent marquées par une privatisation de plus en plus importante et par la fin de l'hégémonie de l'État dans le secteur culturel. Au Mali, pays étranglé par les mesures de la Banque mondiale et du Front monétaire international, l'État s'adapta au caractère multipolaire de la gestion des affaires culturelles. Homme de culture, le nouveau président A. O. Konare favorisait des initiatives culturelles d'origine diversifiées et prônait une liberté culturelle sans plus lier la promotion de la culture nationale à celle d'un président ou d'un parti. Si cette attitude a pu être interprétée par les acteurs culturels maliens comme une démission de l'État vis-à-vis du secteur (Schulz, 2001, p.209), elle était en fait guidée par la nouvelle orientation que le gouvernement entendait donner à la culture : celle de prendre place dans les politiques de développement du pays. Le Sénégal, avec l'alternance politique, sera conduit par Abdoulaye Wade qui se voulait l'héritier de Senghor et qui à ce titre initia de grands projets culturels, notamment le troisième Festival mondial des arts nègres et la construction de grandes infrastructures culturelles. En parallèle à ces actions inscrites dans le droit prolongement du legs du président-poète, le gouvernement du Sénégal fit à l'instar du Mali des efforts d'intégration de la culture à ses politiques de développement. Cette orientation n'était en rien originale et venait concrétiser un lien entre culture et développement qui était pensé internationalement depuis plus de trente ans. En 1969 déjà, le Manifeste culturel panafricain (Alger, 1969) discutait du rôle de la culture dans le développement économique et social de l'Afrique. Quelques mois plus tard, l'Unesco organisait à Dakar la Réunion d'experts sur les politiques culturelles en Afrique qui soulignait l'importance du rôle que la culture devait avoir dans la vie sociale et le développement économique des pays africains. Les décennies suivantes ont vu une série de grandes réunions internationales nourrir ce débat, comme la Conférence mondiale sur les politiques culturelles de Mexico qui exprimait dans sa déclaration la nécessaire collaboration du culturel et de l'économique. Puis cette réflexion s'est considérablement accrue dans les années 1990 et 2000, à tel point que l'intégration de la culture dans le développement a pris la forme d'une injonction internationale, que ce soit *via* la conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement (Unesco, Stockholm, 1998), la conférence « La culture compte : financement, ressources et économie de la culture pour un développement durable », qui marquait l'attention portée à la culture par la Banque mondiale, ou la Déclaration universelle sur la diversité culturelle de 2001. Une série de soutiens internationaux poussera alors les pays d'Afrique à



adopter des politiques culturelles intégrées dans les stratégies nationales de développement et à encadrer le secteur des industries culturelles. Le Mali comme le Sénégal seront appuyés dans ce sens, la coopération bilatérale de l'Union européenne pour le secteur de la culture les ayant choisis pour mettre en œuvre ses programmes-cadres (Bosman, 2006a, p.42). Le Programme d'appui à la politique culturelle du Mali (2000-2003) était doté de 4 800 000 €, tandis que le Programme de soutien à l'action culturelle au Sénégal (2000-2002) recevait 1 920 000 €. Entre 2005 et 2008, le Sénégal obtiendra un renouvellement de ce programme avec une dotation de 2 000 000 €, tandis que le Mali bénéficiera du Programme d'appui et de valorisation des initiatives artistiques et culturelles à hauteur de 4 900 000 €. Additionnées à d'autres aides des bailleurs internationaux, ces sommes, considérables au regard des budgets nationaux consacrés à la culture, ne pouvaient qu'inciter les pays concernés à intégrer la culture dans la stratégie de développement de l'État, première condition pour que le Fonds européen de développement (FED) intervienne dans le domaine culturel (Bosman, 2006a, p.35).

Au Sénégal, la « Lettre de politique de développement du secteur de la culture », qui constitue un cadre de synthèse des orientations stratégiques et des objectifs en matière culturelle, tout en valorisant la dimension économique du secteur (N'Doye, 2011, p.5), est signée conjointement par le ministère de la Culture et le ministère de l'Économie et des Finances en 1999. Cinq ans plus tard, le Programme national de développement culturel, qui s'articulait autour de l'aménagement culturel du territoire, constitua l'une des plus importantes mesures prises sous le mandat d'Abdoulaye Wade. Son rapport introductif, qui précisait qu'« au plan international, la triple option pour la promotion de la pluralité culturelle, le développement de l'économie culturelle et la définition concertée des politiques et stratégies culturelles, a sous-tendu l'action du Sénégal dans le contexte de la mondialisation »<sup>5</sup>, illustre bien la volonté d'alignement du Sénégal aux recommandations internationales. En 2005, la culture était intégrée par le gouvernement dans le second Document de stratégie de réduction de la pauvreté. En 2010, le ministère de la Culture, du Genre et du Cadre de vie élaborait la « Lettre de politique du développement du secteur culturel », qui visait à « orienter et à opérationnaliser ses activités à moyen terme afin d'exprimer à la culture un développement accéléré et maîtrisé », même si sa mise en œuvre semble être restée obscure<sup>6</sup>. Avec l'arrivée au pouvoir de Macky Sall en 2012, un nouveau référentiel de la politique économique et sociale du Sénégal sur le moyen et le long terme est mis sur pied : le Plan Sénégal émergent. Cette année-là, le ministère de la Culture et de la Communication procède à une réactualisation de la Lettre de politique sectorielle en vue d'être en phase avec ce plan.

5. [[http://www.pndc.sn/rapport\\_introductif\\_pndc.php](http://www.pndc.sn/rapport_introductif_pndc.php)].

6. C'est ce qu'en dit un article de presse sénégalais paru en juillet 2014 [[http://www.piccmi.com/DE-LA-POLITIQUE-CULTURELLE-DU-SENEGAL-DE-SENGHOR-A-SALL\\_a18392.html](http://www.piccmi.com/DE-LA-POLITIQUE-CULTURELLE-DU-SENEGAL-DE-SENGHOR-A-SALL_a18392.html)].

À l'instar du Sénégal, le Mali, fortement soutenu par les organisations internationales et particulièrement par l'Union européenne, a fait preuve de bonne volonté en élaborant à plusieurs reprises des documents de politique culturelle (1993, 1997) et des plans d'action. Il s'est également montré bon élève en intégrant la culture dans des stratégies de développement plus larges, respectant par exemple l'approche de développement par cadres stratégiques des Objectifs de développement du millénaire. Les orientations et la mise œuvre de la politique culturelle étaient intégrées aux trois cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (2002-2006, 2007-2011, 2012-2017). En 2011, les efforts conjugués du ministère et de la coopération bilatérale de l'Union européenne parviennent à faire naître un document-cadre de politique culturelle, qui définit des objectifs précis : « créer les conditions d'un renforcement du secteur culturel et d'un développement de ses performances sur tout le territoire, afin de le mettre en mesure de contribuer au développement durable » (Bosman, Traoré, 2012). Ce document est l'aboutissement d'un ensemble de réponses du Mali aux appels internationaux pour l'intégration de la culture dans les stratégies de développement. Mais si le Mali comme le Sénégal ont œuvré dans ce sens, un fossé sépare les intentions des réalités. Les deux États semblent avoir eu du mal à suivre l'évolution du secteur culturel – consécutive à la fois à l'émergence massive d'acteurs non étatiques, au processus de décentralisation et aux dynamiques mondialisées de l'art –, à penser ses changements et à adopter les mesures adéquates pour les encadrer.

Dans les deux pays, le mécontentement imprègne les revendications d'acteurs culturels qui ne se sentent pas soutenus. Les explications données à ce décalage peuvent être multiples. Au Sénégal, la valse des ministères apparaît comme une cause des dysfonctionnements du ministère de la Culture. Sous Abdoulaye Wade, huit ministres se sont succédé à travers autant de changements de dénomination du ministère. Les deux premières années du gouvernement de Macky Sall enregistrent de même trois ministres et dénominations différentes. Les choses sont un peu différentes au Mali où le poste de ministre de la Culture a été occupé de manière souvent durable par des acteurs culturels réputés. Mais l'administration y déçoit. Selon le directeur d'une importante association de promotion de la culturelle malienne (Acte Sept), elle aurait négligé ses trois missions essentielles que sont l'aménagement du cadre légal et réglementaire, les investissements ciblés et le soutien à certaines catégories d'acteurs ou d'actions bien ciblées (Bosman, Traoré, 2012). L'Union européenne rapporte les difficultés éprouvées par les administrations nationales à élaborer un programme-cadre en raison de la persistance d'une approche par projets (Bosman, 2006a, p.39). Finalement, c'est bien un défaut de politique culturelle qui est constaté de part et d'autre. Isabelle Bosman et Adama Traoré (*ibid.*) estiment que la pauvreté n'est pas la cause des dysfonctionnements du secteur culturel malien : « L'explication principale est ailleurs. Le nœud du problème, c'est l'absence d'une politique culturelle capable de placer les acteurs dans des conditions de travail appropriées, de

répondre aux besoins particuliers des différents domaines de l'industrie culturelle et d'assurer la prise en compte du secteur dans les autres politiques sectorielles qui l'influencent », tandis que Souleymane Bachir Diagne résume ainsi la situation sénégalaise « Du document sur les politiques culturelles sous l'égide de l'Unesco à une politique culturelle qui, aujourd'hui, se cherche dans une situation économique et financière qui est radicalement différente de celle du début des années soixante-dix, il y a tout un mouvement qui m'apparaît pouvoir être considéré comme le passage d'une philosophie culturaliste globalisante à l'exigence de précision d'une véritable politique culturelle » (Diagne, 2002, p. 266). Dans les deux pays, où on est passé d'une phase étatique de la culture à une absence de repères et une impression de gestion décousue du domaine culturel, la politique culturelle de l'indépendance reste gravée dans les esprits. Les Maliens parlent avec nostalgie du temps des grandes Biennales. Les militaires au pouvoir dans les années soixante-dix ont suspendu puis remis en place l'évènement à la demande du peuple (Schulz, 2001, p. 193). De même, le président Alpha Oumar Konaré, très versé dans la culture, rebaptisa en 2003 « Biennale des arts et de la culture » la « Semaine nationale des arts et de la culture » qu'il avait instaurée en 2001. Ces deux présidents savaient à quel point les Biennales avaient marqué les esprits et formaté l'ensemble des acteurs du monde culturel. La même nostalgie semble frapper le Sénégal : « Les attentes politiques des Sénégalais sont bien plus imprégnées de cet esprit culturaliste senghorien qu'ils ne voudraient bien l'admettre, convaincus qu'ils sont de l'existence d'une "exception culturelle" qui caractériserait leur pays ». (Diagne, 2002, p. 244).

Aujourd'hui, ni le Sénégal ni le Mali ne parviennent à combler les attentes populaires. D'importants évènements attirant l'international, comme la Biennale africaine de la photographie à Bamako ou celle de l'Art africain contemporain à Dakar, ont du mal à gagner une adhésion locale et sont critiqués pour l'ingérence extérieure dans le domaine culturel (Touré, 2006, p. 213). Au Mali, où la crise a interrompu les prolongements du document-cadre, la tenue attendue des États généraux de la culture est toujours reportée. Au Sénégal, la faible place octroyée à la culture dans le Plan Sénégal émergent est contestée par certains acteurs culturels<sup>7</sup>. Les deux États additionnent ainsi des mesures et des actions, donc des politiques publiques de la culture, sans parvenir à les encadrer par une vision qui prendrait en compte les besoins, les réalités et les évolutions du secteur. On ne peut donc plus y parler d'une politique culturelle. Néanmoins, malgré ces constats similaires, le Mali semble mieux considéré que le Sénégal au regard de sa politique culturelle, tout au moins aux yeux du principal bailleur de ces quinze dernières années en matière de culture, l'Union européenne. Il figure en effet parmi les douze pays, sur les quarante-huit que compte l'Afrique subsaharienne, qui « ont une poli-

---

7. [http://www.leral.net/Reactualisation-de-la-Lettre-de-politique-sectorielle-du-ministere-de-la-Culture-et-de-la-Communication-Les-acteurs-de\\_a151672.html](http://www.leral.net/Reactualisation-de-la-Lettre-de-politique-sectorielle-du-ministere-de-la-Culture-et-de-la-Communication-Les-acteurs-de_a151672.html)

tique culturelle assez récente qui s'efforce de prendre en compte les défis intérieurs comme ceux de la mondialisation » (Bosman, 2006b, p.201). Il est difficile de trouver les sources de cet avis favorable dans le strict cadre des politiques publiques de la culture, qui témoignent de défaillances égales à celles du Sénégal. Néanmoins, les instances internationales, les organisations interétatiques et les partenaires financiers de la coopération bilatérale ont convergé dans les années 2000 vers une conception de la culture comme pilier du développement durable, ce qui lui conférait une dimension transversale dans les politiques publiques. C'est peut-être alors à son lien avec une autre politique sectorielle que la politique culturelle malienne devrait sa bonne appréciation. Or, au Mali, les politiques publiques de la culture et du tourisme ont toujours évolué de manière serrée, voire indissociable. Une comparaison des relations entre ces deux secteurs au Mali et au Sénégal pourrait donc être éclairante.

### **La culture avec ou sans le tourisme**

La réflexion internationale en matière de développement durable, qui au départ tournait avant tout autour de l'environnement, s'est ouverte dans les années quatre-vingt aux dimensions sociale et économique. La culture n'entrait alors pas dans ce modèle, mais faisait l'objet d'une redéfinition et d'une réflexion sur son lien au développement, qui a conduit en 2001 à la Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle. La protection de la diversité culturelle allait alors devenir une condition essentielle de la durabilité du développement, d'où l'apparition de la culture dans l'Agenda 21 et son érection, lors du Sommet mondial de Johannesburg, au rang de quatrième pilier du développement durable. La culture a alors intégré le paradigme à travers deux entrées: le développement du secteur culturel en soi, avec un accent porté sur les industries culturelles, et l'inclusion légitime de la culture dans les politiques publiques au sens large, c'est-à-dire son extension à d'autres politiques sectorielles. Diversité culturelle, industries culturelles et articulation aux politiques multisectorielles constituent par conséquent les trois mots-clés de l'inscription de la culture dans le développement durable. Cette option tripartite favorisait le rapprochement des secteurs de la culture et du tourisme dans le sens où les réflexions sur la diversité culturelle et sur les industries culturelles concernaient depuis longtemps les politiques publiques du tourisme, plus précisément dans les régions où prévalait le tourisme culturel. C'est là une différence majeure entre les options prises par le Mali et le Sénégal, le tourisme balnéaire venant très largement en tête des activités au Sénégal depuis les indépendances, tandis que le Mali avait toujours privilégié le tourisme culturel. Le nombre de touristes accueillis dans les deux pays constitue une autre différence, le Sénégal

recevait pas loin de 900 000 visiteurs en 2010 tandis que le nombre de touristes entrant au Mali avoisinait 250 000<sup>8</sup> avant la chute drastique du secteur avec la crise. Cela dit, si le tourisme occupe, depuis 1974, la deuxième position au niveau des recettes brutes sénégalaises, il constituait, avant son effondrement, la troisième rentrée de devises du Mali. Ces données rendent la comparaison des secteurs touristiques des deux pays légitime.

C'est dans les années soixante-dix que l'État sénégalais commence à prendre une part active dans le développement du tourisme, notamment dans le cadre du troisième plan quadriennal de 1969 à 1973 (Dansokho et Ngaïdé, 2009, p.291). Sans avoir de réelle stratégie dans le domaine, le pays constituait une destination balnéaire attirant un tourisme de masse. Une dizaine d'années plus tard, le gouvernement d'Abdou Diouf affiche une volonté politique de développer le tourisme, comme en témoigne son érection comme secteur prioritaire en département ministériel plein ou l'avènement de l'office du tourisme. De 1960 à 2000, neuf plans se sont succédé, contenant des études, des actions promotionnelles, des objectifs ambitieux, des programmes d'aménagement et d'amélioration de la qualité des prestations hôtelières. Avec l'avènement de la première alternance, les objectifs définis en 1995 par le Plan stratégique de développement touristique à l'horizon 2010 (1,3 million de touristes) restent maintenus, mais l'émergence d'une vision politique du secteur claire et renouvelée se fait attendre. À l'instar de nombreux ministères, celui du tourisme est en proie à une énorme instabilité : son appellation change six fois entre 2000 et 2007. La politique touristique reste de plus en plus peu visible dans les Déclarations de politique générale des différents gouvernements, alors que le Sénégal a fait son entrée dans le tourisme de masse dans les années 1980-1990 et qu'il est passé d'une destination classique à une destination charter dans les années 1990-2000. Mais au début du millénaire, le secteur est marqué par une perte de compétitivité et de piètres performances. Durant les premières années de l'alternance, le gouvernement va tâtonner dans l'établissement d'une politique touristique. En août 2001, le ministère plein est remplacé durant quelques mois par une Délégation générale au tourisme. Le secteur fera très vite l'objet d'un regain d'intérêt, avec l'organisation des premières assises nationales sur le tourisme. Quelques innovations seront réalisées dans les années suivantes : création d'une police touristique, adoption d'un code touristique, révision de certains textes juridiques réglementant les professions et activités touristiques, projet de création d'une Agence nationale de promotion touristique<sup>9</sup>. Néanmoins, tout comme la culture, le secteur touristique fut

---

8. Source : Office malien du tourisme, 2009.

9. Nous avons emprunté le détail des plans et des innovations au texte de Paul Faye, « Tourisme sénégalais, l'heure de vérité a sonné ! », paru dans *Le Soleil* du 05 juillet 2004. Cet enseignant-chercheur a fait paraître dans différents journaux des textes concernant les politiques touristiques du Sénégal.

victime d'une valse de ministres (une quinzaine de changements enregistrés entre 1990 et 2014) avec des conséquences similaires de désorganisation. Malgré cela, on peut constater que le gouvernement d'Abdoulaye Wade a contribué à transformer la façon de concevoir le tourisme. En effet, le tourisme de masse va cesser d'être encouragé dans les années 2000 avec l'émergence d'une réflexion sur un tourisme sain et de qualité. Les premières assises nationales sur le tourisme sénégalais, organisées en 2002, marquent l'élaboration d'un document de politique touristique. Cette année-là est en effet adoptée la Charte sénégalaise du tourisme, qui prône le développement d'un tourisme « responsable ». Les conclusions de la Journée nationale de concertation sur le tourisme identifient quatre axes stratégiques pour le développement du secteur: son assainissement, sa promotion, sa diversification et l'implication des nationaux et des partenaires extérieurs, notamment par la ratification du code d'éthique du tourisme de l'OMT (Organisation mondiale du tourisme) (Danshoko et Ngaidé, 2009, p.313-314). Deux ans plus tard, le Président Wade expliquera que: « Le Sénégal a théoriquement une vocation touristique. Mais l'option pour la règle de prudence fait qu'il n'y a pas encore eu de programme pour le tourisme. L'heure est donc à la recherche d'une bonne stratégie, afin d'éviter de développer le tourisme de désordre ou de masse »<sup>10</sup>. Le déclin du tourisme sénégalais dans les années 2000 a ainsi impulsé une réflexion sur les contraintes de développement du secteur et en a retardé la planification stratégique. La focalisation sur l'option balnéaire est perçue comme une erreur à corriger et la question de la diversification du domaine arrive au centre des débats. En parallèle, une des plus importantes actions du Président Abdou Diouf aura été d'inspirer une phase de décentralisation de l'action culturelle, la culture devenant en 1996 l'une des neuf compétences transférées aux collectivités locales. La question de la diversité culturelle suivra par suite son chemin au fil des gouvernements, avec par exemple l'élaboration du Programme national de développement culturel valorisant les cultures du terroir en 2005 ou le programme de promotion de la diversité culturelle lancé par le ministère de la Culture en 2013. Ces efforts continus ont créé un contexte favorable à l'essor du tourisme culturel. Par la mise en valeur de la *teranga* (hospitalité) sénégalaise et de ses cultures plurielles, le Sénégal a ainsi pu mettre en avant l'idée d'un autre tourisme, de qualité et respectueux des populations. Même si la destination comptait au départ peu de spécificités culturelles exploitables par rapport aux pays voisins, « elle s'est ouverte de manière accrue aux marchés de la "découverte authentique" et de la "rencontre de l'Autre" », en particulier dans la région du Sénégal oriental (Kédougou), pour gagner progressivement presque 20 % des flux touristiques (Quashie, 2009). Au vu de cette évolution, on peut considérer que le tourisme a pris appui sur la culture pour parvenir à se redresser. Mais la

---

10. Discours d'Abdoulaye Wade du 10 mai 2004, lors de la 4<sup>e</sup> session du Conseil présidentiel sur l'investissement, cité par Paul Faye, *ibid.*

culture elle-même n'avait-elle rien à gagner en s'engageant dans cette liaison inédite? Étant donné son importance pour l'économie, pour le maintien de la fibre nationale et pour le rayonnement mondial du pays, le Sénégal avait tout intérêt à se doter d'une politique culturelle allant dans le sens des recommandations internationales. L'articulation au tourisme apparaissait alors comme une aubaine: l'option culturelle favoriserait la réorientation du secteur touristique qui se portait mal, tandis que le tourisme, qui représentait 7% du PIB<sup>11</sup>, viendrait booster le domaine des industries culturelles et permettrait de renforcer les efforts d'une décentralisation culturelle basée sur l'idée de diversité. Les deux secteurs avaient donc réciproquement avantage à se rejoindre. Dans le cadre de la Stratégie de croissance accélérée (SCA)<sup>12</sup>, la Grappe TICAA (Tourisme, industrie culturelle et artisanat d'art), vue comme un levier pour le tourisme durable, figure parmi les secteurs porteurs de croissance et créateurs de richesses (Diombéra, 2012, p.27). À travers le Plan Sénégal émergent, le tourisme est désormais identifié comme un secteur prioritaire. Pour le réformer, le nouveau président choisit, en avril 2012, de faire fusionner les secteurs de la culture et du tourisme et nomme Youssou N'Dour, un acteur culturel d'envergure internationale, à la tête du double ministère. Si le regroupement effectif des deux secteurs, considéré comme trop lourd à gérer, ne dura que six mois, il concrétisait leur progressive convergence. Cette année 2015, l'Agenda culturel du Sénégal, dont le dernier remontait à 2005, s'est transformé en Agenda culturel et touristique. Autant d'indices de croisements des deux secteurs dans un pays où tout les séparait. Leur réunion, même tâtonnante, est le signe d'un alignement du Sénégal aux recommandations internationales qui appelaient ce rapprochement.

Si le Mali peut rester envieux des bénéfices générés par le tourisme dans les pays côtiers voisins, le secteur touristique constituait, avant son effondrement durant la crise, la troisième rentrée de devises du pays. Il a en particulier enregistré des bonds impressionnants durant les années 2000, le nombre de visiteurs (de 98 000 en 2000 à 250 000 en 2007 et autant en 2009) et les recettes du secteur (de 64,648 milliards de francs CFA en 2001 à 110 milliards en 2007 au Mali) ayant plus que doublé en l'espace d'une décennie<sup>13</sup>. Cette montée exponentielle est le fruit de politiques favorisant la structuration du secteur perçu comme un facteur primordial de développement du pays. Sur la longue durée, le tourisme a connu des

---

11. D'après un article de presse de Boubacar Ly directeur commercial de la SAPCO: « Le tourisme, secteur clé de l'économie sénégalaise », [En ligne: [http://www.dakaractu.com/Le-tourisme-secteur-cle-de-l-economie-senegalaise\\_a58919.html](http://www.dakaractu.com/Le-tourisme-secteur-cle-de-l-economie-senegalaise_a58919.html)]

12. La Stratégie de croissance accélérée (SCA) s'articule selon cinq secteurs économiques appelés « grappes »: agriculture et agro-industries (Grappe AAI); produits de la mer et aquaculture (Grappe PMA); tourisme, industries culturelles et artisanat d'art (Grappe TICAA); textiles confection (Grappe Tex Conf); technologies de l'information et de la communication et télé-services (Grappe TIC-TIs); élevage, production et industries animales (Grappe EPIA).

13. Source: statistiques de l'OMATHO (Office malien du tourisme et de l'hôtellerie).

efforts politiques inégaux. De 1960 à 1968, la méfiance du gouvernement socialiste envers les pays occidentaux ne suscita qu'un intérêt mineur pour le secteur touristique, qui n'inspirait pas de réflexion sur son potentiel en tant que ressource pour le développement. La décennie suivante fut en revanche marquée par un certain engouement pour le secteur, mais fut gérée par une série de recommandations politiques floues et parfois antinomiques<sup>14</sup>. En 1970, deux nouvelles structures sont créées : le Commissariat au tourisme, service public, et la Société malienne d'exploitation des ressources touristiques, société mixte, chargée du développement du tourisme dans le pays. Sous la deuxième république, cette dernière réorganisera de façon plus structurée qu'auparavant les parcours touristiques classiques : le circuit Tombouctou, le circuit dogon et le circuit Boucle du Niger combinant les deux. Ces trois parcours sont à l'image du tourisme culturel qui dès le début a prévalu au Mali. Le directeur général de la Société s'exprimait ainsi en 1979 : « Qu'il s'agisse de Tombouctou ou du pays dogon, l'origine des courants touristiques vers ces sites est partie non pas d'une volonté interne d'y promouvoir le tourisme, mais d'une conséquence des écrits des explorateurs et des chercheurs qui ont été très tôt frappés par l'originalité de la culture malienne à travers ces sites »<sup>15</sup>. Il présentait ainsi une option culturelle du tourisme qui s'était quasiment imposée d'elle-même et que sa société se donnait à exploiter. L'encadrement étroit du secteur qu'imposait cette dernière disparut avec l'avènement de la démocratie et la libéralisation du secteur.

Un plan directeur de développement du tourisme, adopté en 1990, fut plusieurs fois mis à jour dans les années suivantes, même s'il paraît n'avoir jamais été réellement appliqué. L'Office malien du tourisme et de l'hôtellerie est créé en 1995 avec pour mission d'élaborer les éléments de la politique du gouvernement et de promouvoir au plan national et international les ressources touristiques du pays. En 1997, après trois ans de rattachement du ministère du Tourisme à celui de l'Industrie, c'est avec celui de la culture qu'il fusionna, avec à sa tête la ministre Aminata Traoré, qui marqua durablement le secteur. Sous son mandat, la promotion gouvernementale du tourisme a pris appui sur les valeurs de *maaya* (humanisme) et *jatigiya* (hospitalité). Il s'agissait, pour la ministre, de promouvoir une approche du tourisme culturel qui participerait au développement humain durable. « Le développement humain et social durable du Mali » se ferait « à travers une réinterprétation de la gestion économique et de la démocratie à la lumière de valeurs traditionnelles de société qui restent à découvrir et à partager » (Traoré, 1997, p.50), « le retour à l'humain » constituant la valeur ultime. Cette visée promotionnelle, en accord avec les recommandations internationales, connut un certain succès auprès des

14. L'histoire des politiques touristiques au Mali n'est pas évidente à reconstituer. Néanmoins, trois numéros de la revue *Sunjata* parus en 1979 constituent le dossier « Le tourisme malien en question » dans lequel nous avons puisé de nombreux éléments.

15. Extrait d'un entretien dans la revue *Sundjata*, n° 13, 1979, p.29.



institutions et des opérateurs à l'étranger. Elle enthousiasma en revanche fort peu les promoteurs locaux qui voyaient dans cette opération la dimension économique de leur secteur reléguée au second plan. Avec l'accession d'Amadou Toumani Touré au pouvoir en 2002, le tourisme prend la forme d'un axe prioritaire. Le gouvernement institue rapidement un code incitatif pour les investissements touristiques. Les chiffres du tourisme ne cessent alors d'augmenter et il atteint la troisième place dans les recettes du pays. En 2009, le gouvernement malien adopte, avec l'appui de la Banque mondiale, des réformes institutionnelles et la Stratégie de développement du tourisme. Le Plan stratégique vise entre autres à augmenter les recettes du secteur de 70 % entre 2010 et 2013. Cette année-là, quasiment 250 000 touristes arrivent au Mali. Mais les problèmes d'insécurité dans le Nord et les mesures prises en conséquence par les ambassades vont rapidement faire tomber les chiffres. D'après les données de la Banque mondiale, le nombre d'arrivées au Mali est de 169 000 en 2010 et 134 000 en 2012<sup>16</sup>. Face à cette réalité, les politiques touristiques de ces trois dernières années réfléchissent aux moyens de diversifier les sites (développement du tourisme au sud du pays) et la clientèle touristique (tentatives de développement d'un tourisme local, notamment scolaire) et à une restructuration du secteur<sup>17</sup>.

Malgré tout, le dynamisme du secteur touristique dans les années 2000, ses retombées financières et les mesures prises pour l'encadrer et le développer montrent la prégnance de la raison économique dans les politiques touristiques maliennes. Or malgré quelques rares tentatives de diversification de ses activités (écotourisme en particulier, tourisme d'affaires), le tourisme malien s'est toujours défini et continue de se définir comme culturel. Tandis que les hommes de culture du Mali sont souvent considérés comme des traditionalistes, la mise en tourisme de la culture n'a suscité des positions défensives que de façon ponctuelle et mineure. Le tourisme a ainsi fait office de tampon contre les défenseurs ardu de la culture et ceux de sa commercialisation, tout en répondant aux recommandations internationales. Finalement, longtemps avant que la culture ne soit reconnue comme un facteur économique de développement du Mali, elle en était un de fait puisque c'est elle que promouvaient les politiques touristiques et que les touristes venaient chercher dans le pays. Aussi, s'il semble évident que le tourisme malien s'est largement nourri de la culture, on peut renverser l'argument et affirmer que le modèle de culture présenté par le Mali à l'international est également redevable au tourisme. L'histoire des politiques culturelles et touristiques est ainsi faite de croisements permanents. Il est évident que le tourisme s'est au départ largement nourri

---

16. [api.worldbank.org/v2/fr/indicator/st.int.arvl?downloadformat=excel](http://api.worldbank.org/v2/fr/indicator/st.int.arvl?downloadformat=excel)

17. Création d'une Direction nationale du tourisme et de l'hôtellerie et d'une Agence de promotion touristique du Mali, création d'un Conseil supérieur du tourisme dans l'objectif de veiller à la cohérence des projets et programmes et de suivre l'évolution des grandes orientations de la politique de développement du secteur.

des politiques culturelles. La notion d'authenticité, notion phare du tourisme malien, avait d'abord été lancée dans le but de cimenter la culture construite par et pour l'État. Les mots-clés *maaya* et *jatigiya* ont également été puisés dans les discours et les pratiques des Biennales culturelles. En ce sens, le tourisme était considéré aux yeux des Maliens comme le fils de la culture et on peut considérer qu'il a été mis à son service, ce que confirment les réactions des acteurs du secteur face aux actions de leurs ministres : ayant mal vécu l'option fortement culturelle du tourisme sous le mandat d'Aminata Traoré qui négligeait la dimension économique du secteur, ils ne supportèrent pas mieux l'accent mis par son successeur sur la promotion à l'international de la culture malienne, au détriment d'actions concrètes et efficaces pour le secteur touristique dans le pays.

Mais si un ensemble d'évènements, d'actions et de discours montrent que le secteur touristique s'est nourri du secteur culturel, on peut inversement affirmer que c'est en partie grâce au secteur du tourisme que celui de la culture a su aisément séduire l'international et contribuer à l'image du Mali comme un modèle. Les deux domaines se sont donc mutuellement nourris. Une illustration de leur fusion/confusion réside dans leur appropriation simultanée d'un certain nombre d'activités. Les festivals, qui ont proliféré de manière fulgurante dans la dernière décennie, sont par exemple revendiqués par les deux ministères. Le succès économique de certaines grandes manifestations montées par des opérateurs touristiques privés, comme le Festival sur le Niger à Ségou, sert d'argument à la promotion de la formation professionnelle dans le domaine des arts et de la culture. Dans cette région, il est difficile de ne pas lier le renouveau de la culture et l'essor touristique (Desjeux, 2006). Au niveau national, la question se pose de savoir quel est le secteur bénéficiaire de ces manifestations. Lorsque le ministère du Tourisme vantait les 5 % du PIB recouverts par son secteur, et que celui de la culture avançait le chiffre de 5,9 %<sup>18</sup> pour le sien, ces pourcentages recouvraient-ils des domaines réellement distincts ? Nombre d'actions de promotion conduites par le ministère du Tourisme (le lancement de la saison touristique, la participation aux salons de tourisme, l'appui à l'organisation des festivals) sont directement liées à la culture. De même, la participation des deux ministères à diverses manifestations parisiennes montre leurs efforts conjoints dans la promotion du pays. Ces dernières années, si les interventions parallèles des ministères face aux menaces du nord du Mali semblaient viser des domaines distincts – la culture pour sauver la paix, le tourisme pour sauver l'économie –, elles ne faisaient en réalité qu'illustrer leur interaction. La tenue d'un des plus importants festivals maliens, le Festival du désert, dont il est difficile de hiérarchiser les enjeux culturels et touristiques, fut ainsi au cœur du débat politique national fin 2009 (Amico, 2013). Le fait

---

18. Ces chiffres ne sont pas récents (extraits d'interviews des ministres de la Culture et du Tourisme en 2009), mais nous les conservons, car ils sont révélateurs des compétitions entre les deux secteurs. Un net décalage apparaît dans les années suivantes.

que Tombouctou ait accueilli à ce moment-là à la fois la quinzaine culturelle et le lancement de la saison touristique ne relève pas du hasard. Tandis que le ministère de la Culture comptait le tourisme culturel parmi les dix filières susceptibles de générer des ressources économiques, celui du tourisme élaborait un nouveau schéma directeur du développement pour la décennie 2010-2020, dont « l'épine dorsale »<sup>19</sup> serait la culture. De même, le principal bailleur du Mali en matière culturelle comptait le « potentiel touristique lié à la culture, en pleine croissance et insuffisamment exploité » parmi les huit points forts du secteur culturel au Mali<sup>20</sup>. Aujourd'hui, après une chute drastique des arrivées touristiques au Mali, la compétition entre les deux secteurs n'est plus à l'ordre du jour. Le ministère du Tourisme recherche des moyens de survie et axe sa réflexion sur le développement d'un tourisme national fondé dans un premier temps sur des visites scolaires. Tandis que la culture est aujourd'hui conçue comme un des piliers de la reconstruction du pays, le tourisme y prend appui pour attirer une clientèle locale, arguant du fait que son développement permettrait aux Maliens de renouer avec une connaissance menacée de la richesse et de la diversité culturelles de leur pays. Qui donc, du tourisme ou de la culture, sauve qui ? Qui influence qui ? Qui précède qui ? L'histoire des politiques culturelles et touristiques au Mali est celle de la proximité de deux portefeuilles ministériels qui ont toujours partagé les mêmes ressources. C'est sans doute ce qui explique, cette année 2015, le retour d'un « ministère de la culture et du tourisme », dont les actions à venir éclaireront la fusion et/ou la concurrence des pôles.

## Conclusion

Les politiques culturelles et touristiques, malgré une histoire différente dans les deux pays étudiés, y font preuve de croisements. Pays de culture, le Sénégal et le Mali ont tous deux connu une phase étatique où prévalait une politique culturelle forte contribuant au renforcement des nations récentes. Cette politique, qui ne germait pas sur le même terreau, offrait des configurations différentes pour la mise en relation des deux secteurs. Lorsque la politique culturelle s'est dans les deux pays diluée au profit de politiques publiques de la culture, elle avait tissé la trame de ces liens. Politiques culturelles et touristiques ont certes flirté sur un plus long terme au Mali, pays de tourisme culturel, qu'au Sénégal. Néanmoins, les incita-

---

19. N'Diaye Bah: « Le tourisme est devenu le troisième produit d'exportation du Mali », 18 juillet 2009, <http://www.afrik.com/article17179.html>

20. Mission d'évaluation et de prospective de l'appui de la Communauté européenne au secteur de la culture au Mali (ministère de la Culture du Mali, Délégation de l'Union européenne), Rapport final, juin 2006.

tions des instances internationales dans les années 2000 ont rendu le couple culture/tourisme profitable. Le Mali, qui avait établi des ponts quasi historiques entre les deux domaines, se montra particulièrement bon élève. Le Sénégal, en se tournant vers l'option culturelle du tourisme, pouvait gagner des bons points tout en remédiant aux problèmes que causait le tourisme de masse dans le pays. C'est que le tourisme culturel, au fil des chartes et des conférences de l'Unesco d'abord, puis d'autres instances internationales, était devenu le « bon tourisme » (Cousin, 2008), celui qui répondait à une conception harmonieuse du triptyque tourisme-culture-développement. Dès lors, l'idée communément admise que le tourisme, dans son option culturelle, s'appuie sur la culture, fait apparaître sa réciproque. Les politiques culturelles et touristiques ont été amenées à se croiser et à se (re)construire ensemble, dans des stratégies avantageuses pour les deux secteurs. Mais les recommandations, voire les injonctions extérieures, peuvent-elles réellement favoriser l'élaboration d'une politique culturelle ? Dans les années soixante-dix, l'Unesco s'inquiétait de l'hégémonie des États sur la culture<sup>21</sup>. Dix ans plus tard, les mesures de restrictions financières imposées aux mêmes États sacrifiaient durablement ce domaine. Aujourd'hui, dans une vague de « retour de l'État », il est demandé aux gouvernements de reconstruire une politique culturelle. Ces derniers peuvent-ils satisfaire à la fois aux exigences de l'international, à celles des acteurs culturels non étatiques et aux aspirations populaires au travers d'une vision unifiée ? Les disparités des besoins, des désirs et des recommandations risquent de les condamner, s'ils veulent y répondre, à fonctionner avec des politiques publiques de la culture, autorisant à cette dernière tous les dévoiements, notamment dans ses liens avec le tourisme.

---

21. Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles, Venise, 1970.

## Bibliographie

- Amico M., 2013, *La fabrique d'une « musique touarègue »*, thèse de doctorat, Paris, EHESS, 463 p.
- Benga N., 2008, *Mise en scène de la culture et espace public au Sénégal (1960-2000)*, 12<sup>e</sup> assemblée générale du CODESRIA, Yaoundé [[www.codesria.org/IMG/pdf/Ndiouga\\_Benga.pdf?1179](http://www.codesria.org/IMG/pdf/Ndiouga_Benga.pdf?1179)].
- Bosman I., Secrétariat ACP, 2006a, *Manuel sur les Industries Culturelles ACP*, 56 pages [[http://www.acpcultures.eu/?page=centre\\_de\\_ressources&lang=fr&no\\_theme=8](http://www.acpcultures.eu/?page=centre_de_ressources&lang=fr&no_theme=8)].
- Bosman I., 2006b, « Politiques culturelles africaines et coopération culturelle européenne : le Manuel du Secrétariat ACP », *Africultures*, n° 69, p.200-208.
- Bosman I. et Traoré A., 2012, « Mali, et si on essayait la culture ? », publié sur le site de la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle [<http://www.ficdc.org/cdc3091>].
- Cousin S., 2008, « L'Unesco et la doctrine du tourisme culturel, Généalogie d'un "bon" tourisme », *Civilisations*, n° 57, vol 1-2, p.41-56.
- Danshoko M. et Ngaidé M., 2009, « État des lieux du tourisme et du patrimoine au Sénégal (aspects politiques, juridiques et économiques) », in Breton J.-M., *Patrimoine culturel et tourisme alternatif*, Paris, Karthala, p.289-320.
- Delas D., 2006. « Regard sur la politique culturelle de Senghor (1960-1980) », *Africultures*, 2/2006, n° 67, p.239-243.
- Desjeux B., 2006, « Culture et tourisme : accord parfait à Ségou », *Africultures*, 4/2006, n° 69, p.190-192.
- Diagne S. B., 2002, « La leçon de musique, Réflexions sur une politique de la culture », in Diop M. C. (dir.), *Le Sénégal contemporain*, Paris, Khartala, p.243-260.
- Diombéra M., 2012, Le tourisme sénégalais à la recherche d'une nouvelle identité, *Téoros*, 31-2, p.21-30.
- Fougère P., 2012, *État, idéologie et politique culturelle dans le Mali postcolonial*, mémoire d'histoire, Université de Sherbrooke, 104 p.
- M'Bengue M. S., 1973, *La politique culturelle au Sénégal*, Paris, Presses de l'Unesco, 65 p.
- N'Doye O., 2011, La diversité culturelle sénégalaise et la convention de l'Unesco : quelles limites ?, Assemblée parlementaire de la francophonie [[http://apf.francophonie.org/IMG/pdf/2011\\_cecac\\_diversite\\_senegal\\_1.pdf](http://apf.francophonie.org/IMG/pdf/2011_cecac_diversite_senegal_1.pdf)].
- Quashie H., 2009, « Quête muséographique de l'Autre, Les enjeux symboliques de pratiques touristiques à vocation "culturelle" au Sénégal », *Articulo – Journal of Urban Research*, Briefings, consulté le 26 octobre 2015 [<http://articulo.revues.org/1008>].
- Senghor L.-S., 1971a, « La voie africaine du socialisme, Nouvel essai de définition », in *Liberté II. Nation et voie africaine du socialisme*, Paris, Seuil, p.283-315.
- Senghor L.-S., 1971b, « Problématique de la négritude », *Présence Africaine*, 1971/2, n° 78, p.3-26.
- Senghor L.-S., 1976, Communication au colloque *Culture et développement, Éthiopiennes*, numéro spécial revue socialiste de culture négro-africaine 70<sup>ème</sup> anniversaire du Président L. S. Senghor [<http://ethiopiennes.refer.sn/spip.php?article619>].

- Schulz D. E., 2001, *Perpetuating the Politics of Praise: jeli singers, radios, and political mediation in Mali*, Köln, Köppe, Studien zur Kulturkunde, vol. 118, 293 p.
- Snipe T. D., 1998, *Arts and Politics in Senegal 1960-1996*, Trenton (NJ), Africa World Press, 174 p.
- Touré A. C., 2006, « L'argent de la culture au Mali », *Africultures* 2006/4, n° 69, p. 209-213.
- Touré Y., 1996, *La Biennale artistique et culturelle du Mali (1962-1988)*, *Socio-anthropologie d'une action de politique africaine*, thèse de doctorat, EHESS, Marseille, 475 p.
- Traoré A., 1997, *Maaya. La culture et le tourisme au service du développement social et humain durable*, Document issu de la Consultation nationale organisée par le ministère de la Culture et du Tourisme, Bamako, novembre.
- Urfalino P., 2004, « Après Lang et Malraux, une autre politique culturelle est-elle possible ? », *Esprit*, p. 55-72.

Doquet Anne, Ndour S., Sow M. (2018)

Politiques culturelles et touristiques (Mali, Sénégal) :  
des liaisons non dangereuses

In : Grégoire Emmanuel (ed.), Kobiané J.F. (ed.), Lange  
Marie-France (ed.). *L'Etat réhabilité en Afrique :  
réinventer les politiques publiques à l'ère néolibérale.*  
Paris : Karthala, p. 143-164

ISBN 978-2-8111-2504-2